

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

DES PROJETS

DE REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET D'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE CHARVIEU CHAVAGNEUX

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 186 / 2023 en date du 21/11/2023, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur les projets de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage des eaux pluviales de la commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX du **vendredi 15 décembre 2023 à 9h30 au lundi 15 janvier 2024 à 17h30**, soit durant 32 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU soumis à enquête publique s'articulent autour de cinq axes : préserver le cadre de vie du territoire, accompagner l'évolution urbaine de la ville, consolider la diversité et la vitalité économique du territoire en articulant offre locale et logistique d'agglomération, privilégier une ville « connectée au territoire » et modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et le zonage des eaux pluviales seront soumis au conseil municipal pour approbation, de même que le zonage d'assainissement, qui au regard du calendrier pourrait être approuvé le cas échéant par la LYSED (Communauté de Commune Lyon Saint Exupéry en Dauphiné).

Le commissaire enquêteur désigné est **Monsieur Denis CRABIERES (Guide de Haute Montagne) comme titulaire et Monsieur Patrick JANOLIN (Retraité) comme suppléant.**

Pendant la durée de l'enquête,

- Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU arrêté et le zonage d'assainissement et le zonage des eaux pluviales, ainsi que les avis émis sur le projet de PLU par le représentant de l'Etat et les personnes publiques associées :
 - En mairie, siège de l'enquête : mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX, 4, Avenue Grammont, 38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX, aux jours et heures suivants :
 - Les lundis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
 - Les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
 - Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
 - Les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
 - Les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
 - Sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en Mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX, accessible aux jours et heures énoncés ci-dessus.
- Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :
 - Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX ou par registre électronique accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5018>
 - Par correspondance en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX,
 - Par messagerie électronique à l'adresse : enquete-publique-5018@registre-dematerialise.fr .

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>

- Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX pour recevoir ses observations :
 - Le vendredi 15 décembre 2023 de 9h30 à 12h,
 - Le vendredi 22 décembre 2023 de 14h à 16h30,
 - Le lundi 8 janvier 2024 de 9h30 à 12h,
 - Le samedi 13 janvier 2024 de 9h30 à 12h,
 - Le lundi 15 janvier 2024 de 15h à 17h30.

Le projet de révision du PLU de la commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure au sein du rapport de présentation du PLU. La Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie pour avis sur le projet de PLU.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> dans le dossier d'enquête, accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>.

Dans les quinze jours suivant leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de CHARVIEU CHAVAGNEUX, à la Préfecture de l'Isère et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5018> dans le dossier d'enquête, accessible également à partir du site internet de la mairie <http://www.charvieu-chavagneux.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de CHARVIEU CHAVAGNEUX.